



Changement horaires par feuille laisse sur un tableau combien de

Par **amedia**, le **09/11/2013** à **20:20**

bonjours changement d horraire laisse sur le tableau non transmis par la direction sous combien de temps son t il applicable et on t il le droit de pas nous les remettre merci

Par **P.M.**, le **09/11/2013** à **20:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il s'agit d'un changement d'horaire collectif ou de planning individuel...

Par **amedia**, le **09/11/2013** à **21:01**

pour toute l equipe mais plusieurs personne non pas u de changement

Par **P.M.**, le **10/11/2013** à **09:31**

Bonjour,

S'il s'agit d'un horaire collectif, normalement l'employeur doit se baser sur un Accord collectif et suivre [ces dispositions du Code du travail](#)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

S'il s'agit d'un planning hebdomadaire, il conviendrait de se référer à la Convention Collectif applicable qui prévoit éventuellement le délai de prévenance à respecter mais qui de toute façon doit être suffisant pour respecter la vie personnelle du salarié...